

COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 mai 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES, Vincent, BABEAU Stéphanie, COQUIN Charles, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, CAUSSE Emilie, GUERRA Christel, ABADI Richard, FARENC Jean, AUQUE Séverine, BORDES Thomas, MASSOL Sandrine.

Absents excusés : GUERY David, ALVERNHE Céline, SUDRE Nathalie.

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du budget primitif du budget lotissement 2022.
- Délibération admission des créances en non-valeur.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 07 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOTISSEMENT 2022

Michel DIEUZE a présenté dans le détail le budget primitif du budget lotissement pour la période allant du 01.01.2022 au 31.01.2023. En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 577.400,56 €. En investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 650.000 €.

Ce budget primitif a été approuvé et voté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil délibèrent pour autoriser l'admission en non-valeur de plusieurs créances datant des années 2016 à 2019 dont le montant total s'élève à 1465,25 euros.

Après délibération, les membres du conseil ont voté à la majorité des présents pour l'admission en non-valeur de ces créances (11 voix pour et une abstention).

DELIBERATION POUR TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU LOCAL DES KINESITHERAPEUTES

Monsieur le Maire souhaite obtenir l'autorisation du conseil municipal pour entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de travaux destinés à l'agrandissement du local actuellement occupé par les kinésithérapeutes dans le bâtiment multifonction.

Après délibération, cette autorisation a été donnée au maire à la majorité des membres présents.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE RESEAU DES ECOLES DU PAYS VERT

Les élèves de Valdériès bénéficient avec satisfaction depuis plusieurs années des aides, du matériel et des activités de ce réseau pour une participation financière de la municipalité de 20 €/enfant/an.

Après délibération, le renouvellement de cette convention annuelle a été adopté à l'unanimité des membres présents.

ACHAT DU TERRAIN CONSTITUANT LA ROUTE A L'ENTREE DU NOUVEAU LOTISSEMENT

Le terrain constituant l'emprise de la route à l'entrée Sud du nouveau lotissement appartient à AT Jérémy et la municipalité doit acquérir cette parcelle. Monsieur le Maire souhaite obtenir l'autorisation du conseil municipal pour passer l'acte d'achat de ce terrain.

Après délibération, cette autorisation a été donnée au maire à la majorité des membres présents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En fin de séance, des modalités de détail ont été abordées concernant l'organisation de :

- la journée sur l'environnement prévue le 21 mai 2022 au jardin participatif (organisée par les membres de la commission environnement-écologie),
- du concert rock qui doit se dérouler le 02 juillet 2022 sur la place de la mairie (organisé par les membres des commissions art-culture et animation).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Le Maire Vincent RECOULES.